



PARIS LOUNGE NETWORK

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Mise à jour le 10 septembre 2024

LE MEET & GREET
by **extime**

I.- PREAMBULE

1.1. La société Paris Lounge Network (ci-après dénommée « **PLN** ») est une société par actions simplifiée au capital de 1.000.000 euros, immatriculée au R.C.S. de Bobigny sous le numéro 903 959 070, dont le siège social est situé Bâtiment 6023, 4 rue de la Haye 93290 Tremblay en France. PLN délivre des prestations de diverses natures dans les salons des aéroports et notamment d'accueil, d'accompagnement personnalisés de porte à porte, à l'arrivée, au départ et en correspondance, un service de conciergerie, transport en véhicule de et vers l'avion décrites aux présentes (les « **Prestations** » ou « **Services** »), au bénéfice de tout utilisateur (ci-après désigné individuellement l'« **Utilisateur** » et ensemble les « **Utilisateurs** »).

Les Conditions Générales de Vente (ci-après les « **CGV** »), prévalent sur tout autre document diffusé par PLN (brochure, catalogue...).

1.2 L'abstention par PLN de se prévaloir ponctuellement d'une disposition des CGV n'implique aucunement une renonciation à ladite disposition.

Si l'une des dispositions de ces CGV devait être frappée de nullité, cela n'emporterait en aucun cas la nullité des autres dispositions. Sauf disposition d'ordre public, toute autre condition opposée par un Utilisateur ne saurait s'appliquer à PLN sauf acceptation expresse et préalable, quel que soit le moment où elle a été portée à sa connaissance.

1.3 L'Utilisateur doit être capable de contracter et de s'engager pour accepter ces CGV. Il est à noter que seules les CGV en vigueur au moment de la souscription aux Prestations proposées par PLN font foi.

PLN pourra intervenir en qualité d'intermédiaire dans les rapports entre les Utilisateurs et tous fournisseurs de produits ou prestataires de services tiers. Ainsi, il appartient à l'Utilisateur de consulter leurs conditions générales de vente et de les accepter.

1.4. Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent à toute commande effectuée par les Utilisateurs, que ce soit par le biais du site internet de PLN, par téléphone, par e-mail, ou via toute plateforme en ligne, notamment les marketplaces. En particulier, les commandes passées via des partenaires commerciaux de PLN opérant une place de marché, sont également soumises aux présentes CGV.

II – SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISES PROPOSES PAR PLN

Nous vous invitons à vous reporter à l'article 3 des présentes afin de prendre connaissance des conditions

de réservation, de modification et/ou d'annulation des Prestations proposées par PLN.

Quelle que soit la Prestation, les bagages sont acceptés dans la limite du poids fixé par l'Association du Transport Aérien International (« **IATA** ») par personne transportée et demeurent sous la garde de celle-ci. Les bagages hors format font l'objet d'un devis à la demande de l'Utilisateur.

2.1. Prestations d'accueil - accompagnement de l'Utilisateur dans son parcours à l'aéroport

2.1.1 Tarifs et contenu des Prestations

L'Utilisateur est informé du prix en vigueur de la Prestation au moment de la commande.

Accueil vol au départ :

- Portage des bagages (jusqu'à 4 bagages) ;
- Aide à l'enregistrement des bagages ;
- Passage facilité à tous les points de contrôle ;
- Accompagnement jusqu'à la porte de l'avion.

Accueil vol à l'arrivée :

- Portage des bagages cabine ;
- Passage facilité au contrôle des passeports ;
- Récupération et portage des bagages de soute ;
- Accompagnement jusqu'à votre transport à proximité de l'aéroport d'arrivée.

Accueil en correspondance :

- Portage des bagages cabine ;
- Passage facilité au contrôle des passeports ;
- Passage facilité à tous les points de contrôle ;
- Accompagnement jusqu'à la porte de l'avion

Accueil en correspondance :

- Portage des bagages cabine ;
- Passage facilité au contrôle des passeports ;
- Récupération des bagages de soute et aide au réenregistrement des bagages (si les bagages ne sont pas en correspondance) ;
- Passage facilité à tous les points de contrôle ;
- Accompagnement jusqu'à la porte de l'avion.

2.2. Le portage des bagages

2.2.1. Portage des bagages au départ :

- L'Utilisateur est reçu par un concierge à son arrivée à l'aéroport au lieu de rendez-vous préalablement indiqué, avec un panneau nominatif et un chariot ;
- Assistance de l'Utilisateur jusqu'à l'enregistrement.

2.2.2. Portage des bagages à l'arrivée :

- L'Utilisateur est reçu par un concierge en porte de l'avion avec un panneau nominatif ;
- Accompagnement de l'Utilisateur jusqu'à son transport à proximité de l'aéroport d'arrivée ;

2.3. Assistance détaxe

- Accueil dès votre arrivée à l'aéroport avec un panneau nominatif au point de rendez-vous

préalablement défini ;

- Accompagnement à la zone détaxe et aide à la détaxe ;
- Passage facilité pour le remboursement de la détaxe
- Assistance à l'enregistrement des bagages ;

2.4. Transport de personnes avec chauffeurs - transport en voiture de ou vers Paris

2.4.1. Tarifs Paris <-> aéroports d'Orly ou Charles de Gaulle :

- Mercedes Classe E (capacité de 3 personnes)
- Mercedes Classe S (capacité de 3 personnes)
- Mercedes Classe V (capacité de 7 personnes)
- Mercedes Sprinter (capacité de 15 personnes) : sur devis.

2.4.2. Déroulé de la Prestation

Le chauffeur attend l'Utilisateur, qui a réservé à l'avance, 15 minutes au lieu choisi avant l'heure convenue et prend en charge ses bagages.

A l'intérieur de chaque voiture, une bouteille d'eau et la presse disponible du jour sont mises à la disposition de l'Utilisateur. Toutes les voitures sont équipées d'une connexion Wifi.

L'Utilisateur est contacté par son chauffeur la veille de son départ ou le jour de son arrivée, par SMS.

2.4.3. Conditions d'utilisation des Prestations

Les Prestations ne comprennent pas les réservations de taxis.

Les bagages sont acceptés dans la limite de 32 kg par personne transportée et demeurent sous la garde de celle-ci. Sur demande, une fiche de transport est délivrée à la personne transportée à l'achèvement de la Prestation de transport. Toute réclamation devra être formulée dans un délai de 8 (huit) jours suivant la date de l'exécution de la Prestation de transport concernée et ce dans les conditions décrites à l'article 10.2 de ces conditions générales de vente.

Le transport de personnes à titre payant est une activité réglementée. Seuls les véhicules autorisés (VTC, Transport occasionnel, taxis) peuvent effectuer ce Service.

2.5. Prestation de conciergerie

Une fois l'adhésion de l'Utilisateur activée, il peut transmettre ses requêtes par téléphone, e-mail ou par tout autre moyen offert par PLN. Dans le cadre du traitement des requêtes transmises par l'Utilisateur, PLN n'intervient qu'en qualité d'intermédiaire entre l'Utilisateur et les fournisseurs et/ou prestataires de services. Les Prestations sont réalisées par PLN au nom et pour le compte de l'Utilisateur auprès des prestataires dans le cadre d'un mandat confié par l'Utilisateur à PLN, validé dans le cadre de l'acceptation

des présentes CGV, et valable pour les demandes formulées à PLN et exécutées dans le cadre et selon les modalités prévues aux présentes CGV. Les dépenses auprès des différents fournisseurs sont faites au nom et pour le compte de l'Utilisateur. Application du régime des débours – article 267 II 2° du CGI.

Les requêtes transmises à PLN doivent respecter le cadre légal et éthique. En cas de non-respect, PLN est autorisée à ne pas donner suite à la requête. L'accès aux Services de conciergerie peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou dans certains pays. PLN ne traitera aucune requête en infraction aux lois qui intéressent l'ordre public et les bonnes mœurs dans le pays d'exécution des présentes.

Pour tout traitement de requête impliquant des prestations ou facturations, la validation écrite de l'Utilisateur est exigée par PLN pour que la commande soit définitivement prise en compte. L'Utilisateur accepte donc expressément que les documents électroniques (email, SMS, enregistrements...) puissent servir de preuve.

Les commandes passées auprès de PLN s'entendent sous réserve de disponibilité auprès des prestataires. En cas d'indisponibilité d'un Service, PLN s'engage à fournir ses meilleurs efforts pour proposer des Prestations de rechange.

En cas de refus des solutions de rechange par l'Utilisateur, PLN pourra procéder à l'annulation pure et simple de la demande. Aucune indemnité ne pourra être demandée par l'Utilisateur dans ce cas.

PLN communiquera auprès des prestataires au nom de l'Utilisateur. S'il le souhaite, l'Utilisateur a la possibilité d'entrer en contact directement avec le fournisseur ou le prestataire de service.

2.6. Service de réservation des salons officiels dans les aéroports Paris – Charles de Gaulle et Paris – Orly

PLN offre la possibilité à tout Utilisateur de procéder à la réservation des salons officiels Extime Exclusive et 500 au sein des aéroports Paris – Charles de Gaulle et Paris – Orly.

Nous tenons à porter à votre attention que les salons sont réservés de manière prioritaire aux délégations officielles et aux membres du gouvernement. Ainsi par dérogation à l'article 3 des présentes, jusqu'à 6 heures précédant l'accès audit salon, la Prestation peut être annulée. Le remboursement sera opéré sous un délai de dix (10) jours ouvrés, ou une prestation similaire pourra être proposée en remplacement. En tout état de cause, la réservation d'un salon officiel ne pourra excéder 4 heures.

Toutes modifications entraînent des frais de à la charge

de l'Utilisateur. En cas d'annulation de moins de douze (12) heures avant l'heure de la Prestation, des frais sont appliqués à la charge de l'Utilisateur. Les conditions de modification et d'annulation sont renseignées par les agents de réservation.

Prix de la Prestation : sur demande

Prix de la Prestation avec correspondance : sur demande

Frais de modification : sur demande

Le règlement de la Prestation par l'Utilisateur pour les salons officiels Extime Exclusive et 500, ne constitue pas une garantie de leur disponibilité, ni une confirmation du Service correspondant, le Groupe Aéroports de Paris se réservant le droit de mettre en attente ou de refuser la demande de réservation de l'Utilisateur. Dans tous les cas, PLN tiendra informé l'Utilisateur de l'état de sa demande de réservation et procédera au remboursement de l'Utilisateur ayant déjà payé la Prestation non réalisée le cas échéant et sauf annulation à l'initiative de l'Utilisateur.

2.7. Service de réservation des salons Extime Lounge (aéroport Charles de Gaulle terminal 1, terminal 2B et 2D et aéroport Orly terminal 4) et Primeclass (aéroport Orly terminal 4)

PLN offre la possibilité à tout Utilisateur de procéder à la réservation des salons Extime lounge et Primeclass précités.

L'Utilisateur peut réserver un accès aux salons Extime Lounge et Primeclass mentionnés au présent article, au comptoir d'accueil du salon concerné, et l'Utilisateur peut accéder auxdits salons selon leurs disponibilités.

PLN se réserve le droit de refuser et/ou de retirer l'accès auxdits salons à tout Utilisateur en état d'ébriété et/ou ayant une attitude agressive, sans discrimination.

L'Utilisateur peut faire l'usage des services suivants pendant une période maximum de 3 (trois heures) :

- Extime Lounge (Aéroport Charles de Gaulle Terminal 1) Wifi, Presse en ligne, Buffet (l'usage des douches et le menu à la carte du salon Extime Lounge T1 ne sont pas inclus)
- Extime Lounge (Aéroport Charles de Gaulle Terminal 2BD)
- Wifi, Presse en ligne, Buffet (l'usage des douches n'est pas inclus)
- Extime Lounge (Aéroport Orly Terminal 4)
- Wifi, Presse en ligne, Buffet (l'usage des douches n'est pas inclus)
- Primeclass (Aéroport Orly Terminal 4)
- Wifi, Presse en ligne, Buffet

III – CONDITIONS DE RESERVATION, MODIFICATION ET D'ANNULATION DES SERVICES

3.1. Conditions de réservation : Toute réservation de Prestation(s) auprès de PLN doit être faite dans les meilleurs délais avant la date de la Prestation. Les réservations sont possibles sous réserve de disponibilité, celle-ci n'étant jamais garantie par PLN.

3.2. Conditions de modification : Toute modification d'une Prestation préalablement réservée auprès de PLN doit intervenir au plus tard douze (12) heures avant le début d'exécution de la Prestation. A défaut, toute modification ne pourra être prise en compte par PLN. Par exception à ce qui précède, toute modification en lien avec le Service de conciergerie est réalisable sans frais et ce, dans la limite des conditions générales de vente des fournisseurs et/ou prestataires de service tiers auxquels PLN aurait pu faire appel pour répondre à une demande.

3.3. Conditions d'annulation : En cas d'annulation tardive moins de 24 (vingt-quatre) heures avant le début d'exécution de la Prestation, les frais correspondants sont dus par l'Utilisateur à PLN.

Il appartient à l'Utilisateur de consulter les conditions générales de vente du Groupe ADP concernant les frais d'annulation sur les salons officiels 200 et 500 à Paris Charles de Gaulle et Paris-Orly.

PLN peut annuler jusqu'à la dernière minute les Prestations commandées par l'Utilisateur, pour un motif légitime, à condition de respecter un délai raisonnable, et d'en informer l'Utilisateur.

IV - MODALITES D'UTILISATION DES PRESTATIONS

4.1 L'Utilisateur peut transmettre ses demandes par téléphone, via le formulaire dédié sur le site internet, par mail ou via tout autre moyen de communication mis à sa disposition par PLN.

4.2 Les demandes transmises à PLN doivent respecter le cadre légal et éthique. En cas de non-respect, PLN est autorisé à ne pas donner suite à la demande. PLN ne traitera aucune demande en infraction aux lois qui intéressent l'ordre public et les bonnes mœurs en France.

4.3 Toute commande transmise à PLN sera confirmée à l'Utilisateur par courrier électronique, dans les meilleurs délais et précisera :

- La date de réalisation de la Prestations
- La nature de la Prestation
- Le prix TTC
- Vos coordonnées
- Les conditions d'annulation de la Prestation

4.4 Les demandes de Prestation passées auprès de PLN s'entendent sous réserve de disponibilité.

En cas d'indisponibilité d'un Service, PLN s'engage à

fournir ses meilleurs efforts pour proposer des Prestations de rechange.

En cas de non-acceptation des solutions de rechange par l'Utilisateur, PLN procédera à l'annulation pure et simple de la demande.

4.5 Disponibilité du Service : 24h/24, 7j/7

4.6 Programmes de fidélité. Les Utilisateurs peuvent, sous certaines conditions, bénéficier de programmes de fidélité ou de promotions proposés via des plateformes partenaires tiers. Ces programmes sont soumis aux conditions générales d'utilisation propres à ces plateformes et sont distincts des présentes CGV. PLN n'assume aucune responsabilité quant à la gestion ou l'application de ces programmes.

V - PAIEMENT

5.1 Les Prestations seront facturées à l'Utilisateur sur la base des tarifs indiqués par PLN au jour de la validation par l'Utilisateur de sa commande. PLN tient à informer l'Utilisateur que les prix pratiqués par PLN pourront faire l'objet de modifications et/ou de majorations ; PLN s'engageant à informer préalablement l'Utilisateur de toute modification et/ou majoration.

Certains types de demandes pourront générer des frais de traitement supplémentaires.

Dans le cas du Service de conciergerie, les services commandés seront également facturés à l'Utilisateur client du Service, sur la base des tarifs indiqués des prestataires sélectionnés.

5.2 La validation par l'Utilisateur de la proposition transmise par PLN en réponse à sa demande sera définitive après paiement effectif. Nous vous invitons à lire les conditions de rétractation propres au Service à l'article 10.1 des présentes CGV.

5.3 Dès validation de la demande, l'Utilisateur s'engage à régler la Prestation et par tout moyen offert par PLN et notamment via la plateforme e-commerce mise à sa disposition, le cas échéant. Toutes les transactions effectuées sur notre site sont sécurisées grâce à des protocoles de cryptage pour garantir la protection des données personnelles et bancaires de l'Utilisateur.

5.4 En cas de retard de paiement, des pénalités seront susceptibles d'être appliquées, à hauteur du taux de la banque centrale européenne majoré de dix points et ce, sur une base mensuelle si l'Utilisateur est une personne physique.

Si l'Utilisateur est une personne morale, conformément aux articles L.441-6 et D.441-5 du Code de commerce,

tout retard de paiement entraînera de plein droit, outre les pénalités de retard équivalentes à 3 fois le taux d'intérêt légal à compter du jour suivant la date de règlement figurant sur la facture, une obligation pour l'Utilisateur de payer une indemnité forfaitaire de 40€ correspondant aux frais de recouvrement. Une indemnité complémentaire pourra être réclamée, sur justificatifs, lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire.

5.5 Modes de règlement acceptés : Les cartes bancaires rattachées à un établissement bancaire situé en France mais aussi à l'étranger sont acceptées : Visa, Mastercard, American Express.

5.6 Dispositions applicables au paiement des prestataires dans le Service de conciergerie.

5.6.1 Dès validation de la commande, l'Utilisateur s'engage à régler la Prestation dans les meilleurs délais. En cas de retard de paiement, PLN ne saurait être tenue responsable de l'évolution des disponibilités et des tarifs des Services commandés.

5.6.2 L'Utilisateur autorise dès à présent PLN à lui refacturer ces frais et l'autorise à prélever ces frais sur sa carte de paiement. En aucun cas PLN n'effectuera de paiements pour les commandes de ses Utilisateurs. Le paiement se fera selon les Conditions Générales de Vente du fournisseur. Le règlement pourra se faire selon des conditions différentes, sous réserve d'information préalable de l'Utilisateur.

VI - OBLIGATIONS DE PLN

6.1 PLN s'engage à répondre aux demandes formulées par l'Utilisateur, quelles qu'elles soient, en un minimum de temps et s'engage à lui fournir ses conseils par rapport à celles-ci dans les limites fixées par l'article 3.2 des présentes CGV.

6.2 De par la nature même de son activité, PLN est tenue à une obligation de moyens et non de résultat à l'égard des Utilisateurs professionnels.

VII - RESPONSABILITES

7.1 L'Utilisateur reconnaît et accepte que PLN agisse selon les demandes telles qu'elles sont exprimées dans les demandes qu'il transmet. L'Utilisateur est tenu de fournir l'ensemble des informations requises par la centrale de réservation et notamment ses nom, prénoms, numéro de vol, date de Service.

PLN ne pourra donc être tenue responsable en cas d'erreur ou de carence dans les informations communiquées, dont l'Utilisateur serait, de quelque façon que ce soit, à l'origine.

Les prestations de PLN sont celles d'un service

d'accompagnement aéroportuaire, et ne constituent en aucun cas une garantie pour l'Utilisateur de pouvoir prendre son vol dans un court délai que ce soit au départ, ou en transit. L'Utilisateur est donc tenu de prendre toutes dispositions requises pour permettre la bonne exécution du service.

7.2 PLN ne pourra être tenue responsable de l'inexécution de ses obligations en cas de force majeure (perturbations, grève des transports, des communications ou des services postaux, inondation, incendie ou panne informatique...) tels que définis par l'article 1218 du Code civil.

7.3 Dans les limites prévues par la loi applicable, les prestataires et/ou fournisseurs tiers sont responsables des services, produits ou bénéfices souscrits par les Utilisateurs. PLN ne pourra être tenue responsable de leur mauvaise exécution d'une commande. En cas de revendication, l'Utilisateur devra s'adresser directement aux prestataires tiers concernés.

7.4 Pour les Utilisateurs "professionnels", PLN ne saurait être tenue responsable des dommages indirects ou immatériels qui pourraient survenir à l'Utilisateur ou à tout tiers en raison de l'exécution ou de la non-exécution des Prestations, y compris mais sans se limiter à, la perte de données, la perte de profits, ou toute interruption d'activité. Ces dommages incluent également tout préjudice économique ou financier résultant directement ou indirectement de l'utilisation des Prestations fournies. La responsabilité de PLN, quelle que soit la nature du recours, sera limitée au montant total payé par l'Utilisateur pour la Prestation concernée, sauf en cas de faute lourde ou de négligence grave de la part de PLN. Cette limitation s'applique également en cas de non-respect des CGV, de défaillance dans la fourniture des Prestations, ou de toute autre réclamation relative aux services rendus.

7.5 Dans le cadre du Service de conciergerie, PLN ne peut être tenue responsable de ses recommandations quant au choix d'un prestataire tiers. PLN est autorisée à annuler ou refuser les commandes d'un Utilisateur avec lequel existerait un litige.

7.6 Dans les limites prévues par la loi applicable, PLN ne pourra être tenue responsable de l'inexécution de ses obligations dans le cadre des Prestations d'accompagnement, si l'Utilisateur a réservé une assistance PHMR (personne handicapée à mobilité réduite) à la compagnie aérienne avec laquelle il voyage. Cette dernière sera alors considérée comme responsable et en cas de revendication, l'Utilisateur devra s'adresser directement à la compagnie aérienne concernée.

VIII - CONFIDENTIALITÉ ET PROTECTION DES INFORMATIONS PERSONNELLES

8.1. Les Utilisateurs sont informés et acceptent que PLN puisse stocker, traiter et utiliser les données à caractère personnel aux fins de réalisation des Prestations et ce, conformément aux dispositions de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée par la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 ainsi que le Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement UE 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016) dit « RGPD » (ci-après la « **Réglementation** »). Les données personnelles concernées sont des données d'identification (nom, prénom, numéro de téléphone, nombre de bagages, classe de voyage, date du voyage, type de service et numéro de vol).

8.2. Le traitement de ces données a pour base légale l'exécution du contrat avec les Utilisateurs. Les informations collectées ne sont accessibles qu'au personnel de PLN ainsi qu'au Groupe ADP, la société Service Concierge SAS, la société City One SAS, la société Chabé SAS ainsi qu'à leurs filiales ou maisons mères, situées dans et hors de l'Union Européenne. Ces informations ne sont utilisées que dans le cadre des finalités pour lesquelles les Utilisateurs les ont communiquées.

8.3. Les données des Utilisateurs sont hébergées en France. Dans la mesure où PLN serait amenée à procéder à des traitements de données personnelles vers des pays tiers situés en dehors de l'Union Européenne dans le cadre de la réalisation des Prestations (notamment vers la Turquie), PLN veille à ce que ces transferts soient réalisés vers des pays ayant fait l'objet d'une décision d'adéquation contraignante de la part de la Commission européenne ou de l'autorité nationale compétente en matière de protection des données, ou à défaut, soient soumis à un mécanisme de transfert approprié, assurant un niveau de protection adéquat aux termes du RGPD, notamment par le biais de la conclusion de clauses contractuelles types édictées par la Commission européenne.

8.4. Conformément à la Réglementation, l'Utilisateur dispose d'un droit d'accès, d'un droit de rectification, d'effacement de ses données personnelles, d'un droit à la limitation et à l'opposition au traitement de ses données personnelles (dans la limite des obligations légales imposées à PLN), d'un droit à la portabilité de ses données et d'un droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL (3 Place de Fontenoy, TSA 80715, 75334 PARIS, CEDEX 07 - <https://www.cnil.fr/fr/plaintes>). L'Utilisateur dispose

également d'un droit d'émettre des directives post mortem. L'Utilisateur peut exercer les droits précités et / ou poser toute question relative au traitement de ses données personnelles par PLN en contactant le Délégué à la Protection des Données de PLN par email à l'adresse suivante : dpo@parisloungenetwork.com.

8.5. Pour réaliser les Prestations, PLN pourra faire appel aux sous-traitants ultérieurs de son choix. Dans ce cadre, PLN s'engage à respecter la Règlementation en matière de sous-traitance de données personnelles et notamment les articles 28 et suivants du RGPD. PLN s'engage à respecter scrupuleusement la confiance que les Utilisateurs lui accordent. PLN s'engage à répercuter l'ensemble de ses obligations au sous-traitant ultérieur et à vérifier qu'il présente les mêmes garanties quant à la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles, de manière à ce que le traitement de données personnelles réponde aux exigences de la Règlementation. Si le sous-traitant ultérieur ne remplit pas ses obligations en matière de protection des données, PLN demeure pleinement responsable devant l'Utilisateur de l'exécution par le sous-traitant ultérieur de ses obligations.

8.6. Au titre de la sécurité et de la confidentialité des données personnelles, PLN s'engage à (i) garder les données personnelles strictement confidentielles, (ii) mettre en œuvre au sein de ses services les mesures organisationnelles et techniques appropriées afin de protéger les données personnelles, et (iii) établir et maintenir la description des mesures mis en œuvre pour protéger les données personnelles.

Lors de l'évaluation du niveau de sécurité approprié, il conviendra de tenir compte en particulier des risques que présente le traitement, liés notamment à la destruction, à la perte, à l'altération, à la divulgation non autorisée de données à caractère personnel transmises, conservées ou traitées d'une autre manière, ou à l'accès à de telles données, et ce, de manière accidentelle ou illicite. PLN prend des mesures pour garantir que toute personne physique agissant sous l'autorité de PLN et ayant accès aux données à caractère personnel les traite uniquement sur instruction de sa part, sauf si elle est tenue de les traiter par le droit de l'Union ou d'un État membre.

8.7. Les données sont conservées pour la durée strictement nécessaire à leur traitement. Dès que PLN n'a plus besoin des informations de l'Utilisateur, elle procédera à leur destruction, à moins que le droit de l'Union européenne ou la législation française n'exigent la conservation de ces données à caractère personnel.

IX – NON-DÉNIGREMENT

L'Utilisateur s'interdit formellement de dénigrer PLN et/ou ses activités, et plus généralement de faire toute déclaration, d'accomplir tous actes, de publier toute communication, interne ou externe qui portera ou serait susceptible de porter atteinte à l'image, à la réputation ou aux activités de PLN.

X – RETRACTATION, RECLAMATION ET OPPOSITION AU DEMARCHAGE TELEPHONIQUE

10.1 **Rétractation** : Sauf dans les cas où la loi en dispose autrement, l'Utilisateur ne bénéficie d'aucun droit de rétractation en raison de la nature des Prestations.

Pour le cas où l'Utilisateur dispose du droit de rétractation sur une Prestation commandée et non exécutée, conformément à l'article L.221-18 du Code de la consommation, l'Utilisateur ayant la qualité de « consommateur » dispose d'un délai de quatorze (14) jours pour se rétracter sans motif à donner et sans coût supplémentaire et ce, en remplissant le formulaire attaché aux présentes CGV et en le communiquant par voie postale ou par mail contact@parisloungenetwork.com avant l'expiration du délai de rétractation qui court à compter du jour de la conclusion du contrat.

Cette rétractation donnera lieu au remboursement du montant de la prestation acquise auprès de PLN déduction faite de tous frais d'ores et déjà engagés par PLN. Etant précisé que cela donnera également lieu à l'obligation de renvoi par l'Utilisateur, à ses frais, de tous documents et matériels qui aurait pu lui être transmis dans l'intervalle.

Conformément à l'article L.221-25 du Code de la consommation, le droit de rétraction ne pourra être exercé si le Service a été pleinement exécuté avant la fin du délai de rétraction ; l'exécution ayant commencé après accord préalable exprès du consommateur et renoncement exprès de son droit de rétractation.

10.2 **Réclamation** : Si les réponses qui vous sont données par votre interlocuteur habituel ne satisfont pas à votre demande, vous pouvez adresser votre réclamation à notre service qualité et ce, dans un délai de 8 (huit) jours suivant la réalisation de la Prestation : PLN – Bâtiment 6023, 4 rue de la Haye, 93290 Tremblay en France, ou au numéro de téléphone suivant : 01 80 90 45 15. Un interlocuteur vous rappellera alors dans les meilleurs délais.

10.3 **Opposition au démarchage téléphonique** : Si vous nous avez fourni votre/vos numéro(s) de téléphone, vous avez la possibilité de vous inscrire

gratuitement sur une liste d'opposition auprès du gestionnaire désigné par arrêté (www.bloctel.gouv.fr).

XI. - LITIGE ET LOI APPLICABLE

11.1 La loi applicable aux relations contractuelles entre PLN et les Utilisateurs est la Loi française exclusivement.

11.2 En cas de non-respect des présentes CGV, la responsabilité de l'Utilisateur pourra être engagée.

En cas de litige, l'Utilisateur s'engage en priorité à s'adresser à PLN, notamment par l'intermédiaire de son service qualité, afin de trouver une solution amiable. A défaut de solution amiable, les Utilisateurs consommateurs pourront soumettre leur différent à un médiateur de la consommation. Le médiateur désigné est la société MTV, représentée par Monsieur Jean-Pierre Teyssier, dont les coordonnées sont les suivantes : MTV – MEDIATION TOURISME VOYAGE Service dépôt des saisines CS 30958 75383 PARIS CEDEX 08 ou en ligne directement sur le site <https://www.mtv.travel>. Conformément à l'article L.612-1 du Code de la consommation, le recours à la médiation est gratuit pour le consommateur.

Pour les Utilisateurs professionnels, tout litige sera soumis à la compétence des tribunaux français du lieu du siège social de PLN.

XII. MODIFICATIONS DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE

PLN se réserve le droit de modifier les présentes Conditions Générales de Vente à tout moment, sous réserve d'un délai de préavis raisonnable, qui ne pourra être inférieur à quinze (15) jours. Les modifications entreront en vigueur à la date spécifiée dans la notification de modification.

Les Conditions Générales de Vente applicables sont celles en vigueur au moment de la commande de la Prestation. Toute commande effectuée après la date d'entrée en vigueur des modifications sera régie par les nouvelles CGV. Il appartient à l'Utilisateur de consulter régulièrement les CGV pour prendre connaissance des éventuelles modifications.

A l'attention de : Paris Lounge Network – Bâtiment 6023 – 93290 Tremblay en France
contact@parisloungenetwork.com

Date et signature de l'Utilisateur consommateur :